

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 359

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« nécessaires »

insérer les mots :

« , compréhensibles par tous, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de l'article 7 est de faciliter la résiliation des contrats. C'est pourquoi, il convient de s'assurer qu'au-delà de la possibilité de résilier le contrat par voie électronique, cette résiliation soit accessible à tous.